

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 19 mars 2016– Holiday Inn - Noisy le Grand

Délégués présents : **ALSACE** (Jean-Jacques BECQUET, Florence LE BARON, Jean-Marie LETT), **AQUITAINE** (Alain GIRODON-BOULANDET, Jean-Jacques TISNE,) **AUVERGNE** (Catherine CAUCHY, Jean-Claude CURTENAZ, Jean-Pierre DIMOYAT, Geneviève DUPOURT, Jean-Pierre GALEYRAND, Grécia GRACIA, Julien MEGRET), **BOURGOGNE** (Valérie GRUT-HACHET, Christian LAFOREST, Claude LECLAIRE, Dominique LECLAIRE, Vincent MARIGNY, Catherine PELLEN), **BRETAGNE** (Jean-Pierre GRECIET, Jean-Pierre LALOUE, Marie-Pierre ROGUE, Michel ROGUE), **CENTRE** (Laurent DESCOTTES, Alain LEGRAND, Philippe BERNARD, Patrick VIEL), **CHAMPAGNE ARDENNE** (Michèle ADNET, Jean-Luc LEFEVRE, Alain MACHINET), **COTE D'AZUR** (Dominique FARJANEL ? Nathalie LANERO, Olivier NAYEL), **FLANDRES NORS PAS DE CALAIS** (Patrice CAPON, Pierre DELEEST, Jean-Philippe HERMANT, Bernard VERA), **FRANCHE COMTE** (Yves CAYOT, Fabienne COQUART, Jean-Louis GAMARD), **GUADELOUPE** (Philippe FAURE), **GUYANE** (Hervé CHASSELOUP), **ILE DE FRANCE** (Bernard BRUCHE, Didier DESRUTIN, Yvette DOUSSOT, Gilbert HAVEL, Maurice LANGRY, Maurice PELLEQUER, Violette SAUBION, Odile VILLETTE), **LANGUEDOC ROUSSILLON** (Pascal CHAMPION, Jean-Luc LEVY, Jean-Yves MANCUSO), **LIMOUSIN** (Eric DELANNOY), **LORRAINE** (Georges CAMUS, Josette DEMANGEON, Louis BERNARD, Serge PICHOFF), **MIDI-PYRENEES** (Bernard BARASCUD, Vincent DENHEZ, Pascale HAUTEFORT), **NORMANDIE** (Chantal AUMERSIER, Christophe CARRANO, Gérard GUINGOUAIN, Christian VERROLLES), **PAYS DE LA LOIRE** (Alain BOSSARD, Daniel ORIEUX, **PICARDIE** (Régis FAGART, Gérard LEFEVRE, Daniel LEFEVRE, Valérie LENGLET, Gérard REBEYROTTE, Daniel VONCK), **POITOU-CHARENTE** (Nathalie MONIN, Patrick NOURISSON, Nadine SECHET), **PROVENCE** (Georges ALBANO, Jean ATTUYT, Michel DAUMAS), **REUNION** (Thierry DUQUENNOY), **RHONE-ALPES** (Daniel FLORENTIN, Eric GIRARD, Evelyne GLAIZE, Josette LUQUET, Guy-Hervé SAVORNIN).

Représentant : 5614 voix

Non représentés et ou délégués absents : 468 voix

Soit : 5614 voix représentées sur 6 082 disponibles.

Assistent : Membres du Comité Directeur de la FFTA – Cadres Techniques - Personnel FFTA.

Président de l'assemblée : Philippe BOUCLET.

Deux scrutateurs sont désignés pour les votes à main levée : Madame Odile VILLETTE & Monsieur Alain GIRODON-BOULANDET.

Les votes à bulletin secret ont été organisés sous contrôle de la Commission Electorale composée de : Jean-Claude LAVERNHE. (Président), Harmony BOUVIER & Jean-Pierre DEMANGEON.

Destinataires :

Membres du Comité Directeur,
Présidents de ligues et Comités Départementaux,
Responsables Arbitres de ligues,
Cadres Techniques Régionaux et Fédéraux,
Personnel F.F.T.A., Publication extranet fédéral

Rapporteur : Didier AUBIN & Jean-Michel CLEROY

Date de remise : 25 mars 2016

Date de diffusion : 1^{er} avril 2016

La Fédération Française de Tir à l'Arc a tenu son Assemblée Générale le samedi 19 mars 2016 à l'Holiday Inn à Noisy le Grand.

Le nombre de voix représentées est de 5 614 sur 6 082 voix ; l'assemblée peut donc valablement délibérer pour toutes les motions.

L'assemblée est déclarée ouverte à 9h30.

Sommaire

1. Discours d'ouverture de l'Assemblée par le Président
 2. Remise du Prix Calvino par la Secrétaire Générale de la Fondation du Crédit Coopératif
 3. Lecture du Rapport Moral par le Secrétaire Général
 4. Rapports sur la gestion fédérale
 5. Election complémentaire au Comité Directeur de la F.F.T.A.
 6. Mises à l'honneur
- Annexes : Bilan et compte de Résultats 2015

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 19 mars 2016– Holiday Inn - Noisy le Grand

Les débats

1. Discours d'ouverture de l'assemblée par le Président, Philippe BOUCLET

« BONJOUR À TOUTES ET À TOUS »

Comme de coutume je veux saluer plus particulièrement ceux que je n'ai pas croisés dans le hall d'accueil. Avant tous propos je tiens à vous présenter les excuses de Denis Masegla, pris par un agenda très chargé, ne sera pas parmi nous. Je salue la présence des représentants ultra marins : Philippe Faure pour la Guadeloupe, Thierry Duquennoy pour la Réunion, Hervé Chasseloup pour la Guyane ainsi que les 86 délégués des ligues et toutes les personnes qui les accompagnent.

Comme chaque année je commencerai mes propos liminaires par cette métaphore de Saint Augustin : "MIEUX VAUT SUIVRE LE BON CHEMIN EN BOITANT QUE LE MAUVAIS D'UN PAS ALERTE" pour l'appliquer à notre fonctionnement. Nuls n'est parfaits et ne disposent de la science infuse et pourtant il nous faut proposer des actions. L'essentiel étant, au regard de leur application, de savoir écouter la base et de se remettre en question en fonction des retours qu'elle nous fait.

Cette année laissera à chacun des souvenirs personnels mais elle marquera la mémoire collective comme étant celle de l'horreur absolue. Tout a été dit sur l'ignominie du geste. Il nous reste à faire ce qu'il faut à notre niveau pour éviter que cela ne se reproduise. En mémoire de l'ensemble des victimes, leurs proches pour qui rien ne sera plus comme avant mais aussi pour tous les archers, les dirigeants et amis qui nous ont quittés - j'aurais une pensée toute particulière pour Reine Froment que peu de personnes ici connaissent mais qui fut pendant très longtemps membre très actif du comité directeur de la FFTA de la ligue de Lorraine - je vous demanderai de vous lever pour nous recueillir.

Comme l'an dernier je vais laisser le soin à notre secrétaire général de faire le bilan d'étape. Pour ma part je vais faire le point sur l'évolution des actions entamées. Je commencerai par l'informatique, un serpent de mer, qui vous l'imaginez bien ne nous enchante pas et si l'an dernier j'étais raisonnablement optimiste, force est de constater que le bilan actuel n'est guère positif. Un retard conséquent dû à une planification de la part de la société totalement en décalage avec ses moyens humains mis à mal par une augmentation de son activité. Nous entrevoyons le bout du tunnel... Je tiens ici à saluer les efforts au quotidien de l'ensemble des personnels de la Fédération qui est impliqué sur ce point.

Lié à ce point il y a la cartographie nous sommes dans les temps, dans la lignée du guide des équipements le site de la cartographie a été lancé ces dernières semaines. Tous les dirigeants ont été informés par une newsletter du lien pour aller le consulter. Nous comptons sur vous pour renseigner convenablement vos coordonnées, de vos renseignements dépendra la fiabilité de nos données. Il faut bien le comprendre comme un outil de travail pour les dirigeants et non un site type VIA MICHELIN. Nous étendrons ses fonctionnalités au fil des années.

Beaucoup de dossier mis en place ces derniers temps sont en relation avec les événements qui ont secoué la France. Aussi les thèmes abordés sont dans la droite ligne de la politique prônée par le ministère. La Fédération se doit de répondre à ces attentes mais ne doit pas en oublier sa mission première du développement du tir à l'arc pour nos clubs et nos licenciés. Notre rôle premier en tant que Fédération Olympique est, aussi et surtout, de préparer les échéances internationales pour lesquelles nous auront aussi à rendre des comptes.

Ces actions battent leur plein : Le tir à l'arc au féminin, nous en sommes à ce jour à la deuxième campagne. 106 clubs ont déjà répondu présents. Les clubs peuvent s'inscrire tout au long de l'opération qui durera jusqu'au 5 juin. Le sport-santé, sous l'égide de la commission médicale, une commission a été relancée, une première réunion a posé les bases de nos réflexions. Pour reconnaître les clubs qui vont dans ce sens un nouveau label a été créé : Le club citoyen. Une signalétique accompagne ce label, les premières plaques ont été remises à

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 19 mars 2016– Holiday Inn - Noisy le Grand

l'accueil aux présidents de ligues. Il conviendra que vous puissiez les remettre lors d'un évènement majeur de la vie de votre ligue.

Plus proches de nos préoccupations : une réforme de la pratique des poussins est sur le point de prendre sa forme définitive, une formation propre à ce public sera bientôt proposée aux encadrants intéressés. Elle complètera les règles de la pratique sportive et d'une pratique plus ludique. Elle est accompagnée par une réflexion sur l'ensemble des Badges Fédéraux.

La réforme territoriale voulue par l'état sera le rendez-vous administratif qu'il ne nous faut pas manquer. Il occasionne, aux ligues impactées, un supplément de travail. Cependant il nous faut être prêt pour l'assemblée générale 2017 lors de laquelle la Fédération ne reconnaitra que les Comités Régionaux qui correspondront au nouveau découpage. Le calendrier édicté lors de la réunion générale n'a pas changé. Il est marqué par une période charnière pour l'ensemble des régions concernées celle qui sera porteuse des AG extraordinaires de dissolution et de création.

2014 avait vu naître LE FONDS SPÉCIAL "GRANDS ÉVÉNEMENTS" : celui-ci est dorénavant efficient avec des règles bien définies sous contrôle du Comité Directeur. 2017 sera une année très chargée avec, en plus des compétitions habituelles (la coupe du monde en salle de Nîmes et le Grand Prix de Riom), pas moins de deux Championnats Internationaux : Vittel Championnat d'Europe en salle du 7 au 12 mars 2017 et Robion Championnat du monde 3D du 19 au 23 septembre, bénéficieront de ces subsides. Il remplit aussi sa fonction d'aide à l'amélioration des championnats de France à travers la mise au point d'un nouveau système d'acquisition des points et d'une offre logistique qui s'étoffe ainsi - et surtout - que la production de nos propres images en à destination de nos licenciés en live-streaming. Les premières expériences ont été plus que concluantes pour être reconduites et perfectionnées. Un dernier point pour lequel, à l'heure du "toute image" et de l'instantanéité des informations la Fédération n'est pas en reste, même si nos moyens ne sont pas ceux des sports déjà médiatisés.

La communication occupe une place importante et sur d'autres registres nous faisons flèche de tout bois (je ne pouvais pas passer à côté...). Ecrire concentre des ressources : temps, connaissance, reconnaissance, qui, optimisées, feront la réussite de l'ouvrage sur l'arc à poulies. On dit l'image remplace le texte, même si le point précédent montre que celui-ci a encore de beaux jours, il est important de pouvoir visualiser des points techniques. A cet effet la Direction Technique va proposer très prochainement des courts-métrages portants sur les principaux points techniques de l'apprentissage et du perfectionnement du tir à l'arc. Gageons que le titre "Tirez juste" soit prémonitoire.

Pour terminer sur ce point, une réflexion a été menée sur la mise en place de newsletters ciblées à destination des clubs, des dirigeants, des techniciens... complétée par une diffusion contrôlée à travers les réseaux sociaux. Réseaux sociaux qui auront une place prépondérante sur le nouveau site qui devrait ouvrir courant septembre.

Il nous restera un grand chantier à proposer dès l'année prochaine : LA MUTUALISATION. Cette réforme nécessaire et attendue a été mise en stand-by par l'urgence de la réforme de la territorialité. Cette dernière étant dorénavant sur les rails nous allons atteler à mettre noir sur blanc les différentes stratégies déjà abordées. Pour conclure "ENSEMBLE PARTAGEONS DES AMBITIONS ET DES RÊVES COMMUNS". Si cette année fut très active et même proactive sur certains sujets il reste pour moi une évidence que si le tir à l'arc est pluriel notre passion est la commune. Il nous faut partager des projets : la mutualisation, partager des Ambitions : Rio 2016, partager des rêves : Paris 2024, et d'autres plus proches de nous Vittel et Robion 2017. Mais je reste persuadé que pour réussir notre objectif d'être un jour 100 000 celui qui avant tout doit nous guider est : Le bien-être de nos pratiquants, répondre à leur aspiration, ainsi l'objectif 100 000 deviendra réalité et si ce n'est pas demain, ce sera après-demain !

100 000 : un rêve? Peut-être ! Mais soyons sûr que ce rêve sera notre force.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 19 mars 2016– Holiday Inn - Noisy le Grand

3. Lecture du Rapport Moral par le Secrétaire Général

« Mesdames et Messieurs les présidents des ligues, des comités départementaux, des clubs,
Mesdames et Messieurs les délégués des clubs,

Voici relaté les événements qui ont jalonné l'année 2015.

Les Activités Fédérales

La comptabilité

L'exercice 2015 est excédentaire de 95 104,64 euros, ce qui représente 1,5 % du budget. 30 000 euros sont réservés au projet citoyen qui a été mis en place au cours du dernier trimestre 2015 avec les actions qui se déroulent actuellement. Dans ce résultat, il faut également prendre en compte les 224 140 euros du fonds dédié aux grands événements. Nos trésoriers vous présenteront plus précisément ces chiffres et apporteront toutes les réponses à vos questions.

Les licences

Il y a un an vous avez adopté la mise en place des licences conventions (UNSS et FFSU), leur mise en place permettra des passerelles avec le monde scolaire. Je vous communiquerai les premiers chiffres un peu plus tard dans mon rapport.

Le schéma directeur informatique

La mise en place de notre nouveau service extranet ne s'est pas déroulée dans la sérénité avec de nombreuses difficultés et un retard considérable. Pour pallier cette carence, les permanents du siège et les élus se sont fortement impliqués pour limiter la gêne à nos adhérents. Merci à eux et pour votre patience.

Le développement des services va se poursuivre, avec toujours comme leitmotiv accompagner et simplifier les tâches de nos dirigeants et de nos licenciés.

La réforme de la territorialité

Convention, protocole, bilan, état des lieux, comité de pilotage, fusion, création, voici des termes qui sont devenus familiers aux ligues impactées par cette réforme. Vous aurez à prendre position sur l'évolution de nos statuts et un bilan vous sera présenté un peu plus tard.

Prenons cette réforme positivement, projetons-nous vers l'avenir, sans avoir à se référer à ce qui a été, mais vers ce que l'on va faire.

La boutique

Externalisation de la boutique fédérale chez notre partenaire ORIGINAL FLOCKER, distributeur de produits Nike et la mise en place d'un conventionnement avec OCCASPORTS a permis de poursuivre la réorganisation du service communication.

La structuration – Les labels

Ils sont toujours très attractifs, et l'outil atteint son objectif d'aide à la structuration, avec l'anticipation d'une année avant le dépôt du dossier. Je rappellerai que la première labellisation est la démarche d'affiliation.

Les labels de 2015

- 290 dossiers déposés
- **151 labels Bronze – 88 Argent – 51 Or.**
- **548 clubs labellisés** soit 33,40%.

Le label citoyen

Après les événements tragiques survenus en France en 2015, la fédération a répondu à la demande de l'état par la mise en place d'un plan citoyen. Deux axes, la transmission de nos valeurs et favoriser l'accès du tir à l'arc aux

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 19 mars 2016– Holiday Inn - Noisy le Grand

publics qui en sont éloignés. Un soutien matériel et une aide logistique accompagneront les clubs qui adhèrent au projet. Ces dossiers peuvent paraître fastidieux à remplir, ils ne sont que le reflet de ce qui se fait déjà dans nos clubs.

Les Formations

Les formations professionnelles :

- 5 nouveaux titulaires du diplôme d'Etat (DE) et 2 repositionnements sur 2016.
- 1 validation partielle du diplôme d'Etat Supérieur (DES).
- 141 diplômés au certificat de qualification professionnelle (CQP).
- La procédure de la mise en place du CQP technicien sportif se poursuit avec l'avis de la branche sport puis du Ministère des Sports. Sa mise en place sera effective en septembre 2017.

Les formations fédérales

La mise en place du nouveau schéma se déroulera jusqu'à l'été 2016. Les chiffres du nouveau cursus en 2015 sont donc partiels, mais on constate un nombre record d'entraîneurs formés avant le 1er septembre 2015 avec plus de 300 réussites à l'E1 et plus de 50 à l'E2. Il faudra être vigilant et réactif à l'évolution du schéma lors du bilan de 2016.

Sur la première partie de la saison 2016, les demandes se sont retrouvées sur l'assistant entraîneur, ce qui laisse apparaître un réel intérêt.

Les travaux sur l'encadrement des poussins et le périscolaire se poursuivent pour délivrer des outils à nos clubs. On peut regretter du peu d'engouement pour le module complémentaire sur les parcours.

Les arbitres, 74 archers ont obtenu le tronc commun, et 134 options ont été acquises, soit un taux de réussite de 56% pour le tronc commun et de 48,5% pour les options.

Les chiffres !

612 formations continues
277 assistants entraîneurs
282 tests de prérequis
302 diplômes « d'entraîneur 1 »
55 diplômes « d'entraîneur 2 »
12 nouveaux jeunes arbitres
79 nouveaux arbitres fédéraux

Outre-mer

La commission de l'outremer coordonne les demandes de nos différents territoires dans les domaines de l'arbitrage, de la formation et de l'encadrement.

Reconnaissance du bénévolat

75 dirigeants, 15 entraîneurs et 30 arbitres ont été honorés, avec 8 médailles d'or, 26 d'argent et 86 de bronze. Les médailles « grand Or » seront remises dans la seconde partie de cette assemblée.

Nous remettons la sixième édition des trophées du challenge « André NOEL ». Un département sera primé pour la première fois. A noter des résultats de plus en plus serrés !

En ces périodes de restrictions budgétaires, les collectivités locales restent les premiers partenaires des associations sportives. Les trophées du soutien communal honoreront celles qui ont accompagné nos clubs dans la mise à disposition d'équipements adaptés à notre pratique.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 19 mars 2016– Holiday Inn - Noisy le Grand

Le médical

Le staff médical assure ses missions du suivi des athlètes, de la prévention de lutte contre le dopage et apporte son regard sur les projets des commissions telle la pratique des poussins et les surclassements. « Sport santé », thème d'actualité. Le comité a en charge la réalisation de propositions pour rejoindre le Médicosport-santé du comité olympique.

Les équipements

La commission n'a pas eu à se positionner sur le CNDS équipement national, un seul dossier a été retenu, celui de la ligue de Guadeloupe.

Elle apporte un service de conseil dans les projets et la réalisation d'équipements.

La première phase du projet de cartographie a abouti, elle concerne le recensement des équipements. La seconde étape sera la recherche d'un club pour le site grand public. Mais c'est également un outil décisionnel pour les commissions.

La pratique du Tir à l'Arc en milieu scolaire

La mise en place des licences conventions, les échanges des commissions paritaires, L'actualisation de la fiche sport, du livret jeune juge, travaux qui ont jalonné la saison. La convention avec l'UNSS a été signée après une actualisation.

Communication et production d'images

Le magazine fédéral

Périodicité trimestrielle, nouvelle maquette. Malgré les efforts de mise en page et rédactionnel, nous comptons seulement 3 600 abonnés.

Le site fédéral

430 909 utilisateurs différents ont visionné 6 259 653 pages, soit 4 pages pendant 3' 52". Voici en quelques chiffres la présentation de nos internautes.

Mais il faut savoir innover et la décision a été prise en 2015, création d'un nouveau site fédéral. Il devrait être en ligne pour la prochaine saison. De nouvelles fonctionnalités, l'intégration de nos médias sociaux, nouveau graphisme, compatibilité avec la mobilité (téléphones et tablettes).

Les réseaux sociaux

- Facebook : 13 500 abonnés avec 430 publications,
- Twitter : 2 634 abonnés, 447 tweets et 724 retweets.

Les lettres d'informations fédérales

- 8 aux licenciés avec un taux d'ouverture d'une sur deux,
- 12 aux clubs,
- 1 envoi mensuel de flash infos DTN.

Les partenariats

Poursuites des partenariats techniques EASTON, HOYT et du partenariat d'optique avec NIKON.

Les supports de communication

Création de Roll-up pour les différents labels, d'une identité visuelle liée à la citoyenneté, d'une charte graphique pour les championnats de France, de signalétique, d'un kit promotionnel pour l'opération du tir à l'arc au féminin et cinq vidéos.

La production d'images en chiffres

- Un 26 minutes à l'occasion de la coupe du monde en salle à Nîmes
- You tube avec 3 541 abonnés pour 687 912 vues cumulées.
- Dailymotion depuis mai 2015 avec 51 600 vues.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 19 mars 2016– Holiday Inn - Noisy le Grand

- 90 vidéos sur les deux plateformes dont 15 publiées en 2015.
- Une première pour notre fédération, 2 événements diffusés en streaming sur Dailymotion, le Championnat scratch arc classique à Montpellier et la finale de la Coupe d'Europe des clubs à Riom. Ces événements ont capté chacun près de 5 000 personnes.

Les Effectifs

72 924 licenciés !

Après 2013 et 2014 respectivement à 72 984 et 72 914, nous poursuivons l'ancrage sous le seuil des 73 000 avec **72 924 licences**.

Les statistiques de la saison :

Le taux de renouvellement	68%	Stable
Les féminines	27,24%	+ 5,5%
Les jeunes	44%	- 1%

Les licences :

Pas de pratique	1 314	- 0,79%
Pratique en club	6 507	+2,80%
Compétiteurs	31 760	+2,05%
Convention FFH	355	+17,94%
Convention FFSA	314	+34,78%
Découverte	1 580	- 8,03%

Les Ligues et les Départements

On constate une progression dans 50% des ligues de métropole, pour l'outremer, seule la Réunion affiche une progression positive à 3,06%.

Au nombre de licenciés on retrouve toujours l'Île de France, 13 671 (-0,62%) ; Rhône Alpes 6 584 (+0,80%) et la Bretagne, 4 686 (+0,86%), suivent les Pays de la Loire 54 545 (+2,71%) et la Normandie 4 466 (-1,59%).

La Corse réalise la plus forte progression 6,47% (avec 15 licences supplémentaires).

TOP 5 – Ligues rapport Licenciés/Population :

11,08 Métropole
4,87 Outremer

Picardie	19,36 licenciés	pour 10 000 habitants
Centre	16,32 licenciés	
Bretagne	14,02 licenciés	
Normandie	13,09 licenciés	
Pays de la Loire	12,15 licenciés	

Dans les départements à plus de 2 000 licenciés, les Yvelines sont stables, la Seine et Marne et l'Oise sont en retrait. L'Essonne quitte le palier des 2 000 pour rejoindre les 17 départements à plus de 1000.

TOP 5 – Départements rapport Licenciés/Population

Lozère	40,07 licenciés	pour 10 000 habitants
Oise	24,47 licenciés	
Aisne	21,26 licenciés	
Cher	21,25 licenciés	
Eure et Loir	20,77 licenciés	

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 19 mars 2016– Holiday Inn - Noisy le Grand

Les clubs

1616 clubs affiliés.

La moyenne des licenciés par club ne cesse de progresser de 39,3 en 2009 à 45,13 en 2015.

ANGERS culmine à 200 licenciés et 80 clubs à plus de 100.

ANGERS (213), Nîmes (185), Issy les Moulineaux (182), Nouméa (167), St Herblain (164) et Blagnac (158).

Les Arbitres

1532 arbitres actifs dont 119 formateurs, 39 arbitres assistants et **36 jeunes**. Sur ces derniers on peut faire mieux. Pensons à la relève et à la formation pour des carrières d'arbitres internationales. **Les féminines** représentent près de 25%.

5 nouveaux arbitres vont accéder à la responsabilité des championnats de France, trois pour le tir en campagne et deux pour le tir nature.

Nos internationaux

Juge International : Christophe Pezet et Denis Paquet

Jeune juge international : Anthony Hillairet.

Juges Continentaux : Jean-Pierre Galeyrand, Jean-Claude Lapostolle, Anthony Hillairet et Mélodie Louvel.

Sans omettre, deux juges émérites (WAF), Jacques Daunan, Jean-Pierre Galeyrand et un juge honoraire, Raymond Poulain.

Quatre de ces juges ont été nommés sur des compétitions internationales :

Jean-Pierre Galeyrand aux Jeux Européens à Bakou, à la Coupe du Monde en Salle à Nîmes et aux Euro Masters Games à Nice.

Christophe Pezet au Championnat du Monde de tir 3D, au Grand Prix Européen à Marathon, Championnat d'Europe 3D et à la Coupe du Monde en Salle à Marrakech.

Denis Paquet au championnat d'Europe en salle à Koper, à la Coupe d'Europe des Clubs à Riom et aux Euro Masters Games à Nice.

Anthony Hillairet au Championnat d'Europe de Tir en Campagne à Rzeszow.

Un séminaire des juges continentaux a eu lieu en octobre à Sallanches, merci à Christophe Pezet pour cette organisation.

Sportif

Les performances de nos athlètes seront mises à l'honneur au cours de l'après-midi, voici brièvement les résultats.

À l'international

1 record d'Europe en junior fille par Audrey Adiceom avec 667 points.

Nos athlètes ont participé à 2 Championnats du Monde, 2 Championnats d'Europe, 4 manches de Coupe du Monde et la Finale, à l'Arizona Cup et à 2 Juniors Cup.

Si l'objectif de la saison n'a pas été atteint à Copenhague, nos athlètes ont porté haut les couleurs de la fédération au cours de la saison avec **7 médailles dont 2 titres** :

Tir en Salle – Championnat d'Europe à Koper (Slo)

- L'équipe arc classique masculine, vice-championne d'Europe (Koenig-Antoine-Daniel)

Tir en Campagne – Championnat d'Europe en Pologne (Rzeszow)

- Valentin Ripaux, **Champion d'Europe** en junior classique

- L'équipe féminine est Championne d'Europe (Lalouer-Delfau-Vandionant)

- Sandrine Vandionant, Vice-Championne d'Europe senior arc à poulies

- L'équipe masculine est Vice-Championne d'Europe (Jackson-Bidault-Dorget)

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 19 mars 2016– Holiday Inn - Noisy le Grand

Tir FITA–championnat du monde de la jeunesse aux Etats Unis (Yankton)

- L'équipe mixte, médaille de bronze (Koenig-Planeix)

Tir FITA–championnat du monde au Danemark (Copenhague)

- L'équipe mixte arc à poulies, Vice-Championne du Monde (Genet-Sancenot)

La coupe du monde

5 podiums, 4 en individuel et un par équipe. Sébastien Peineau par deux fois, Jean-Charles Valladont une fois, remportent une manche de Coupe du Monde. L'équipe masculine classique termine troisième à Antalya. Jean-Charles Valladont se classe second à la finale de Mexico et Dominique Genet troisième.

La Junior Cup à Moscou

Nos jeunes athlètes accèdent à 8 reprises aux podiums, 4 en individuel, 4 par équipe dont une fois en mixte.

La coupe d'Europe des Clubs à Riom

Les clubs de l'hexagone ont trusté les podiums :

- Chez les hommes, les archers Riomois remportent le titre devant le club de Nîmes.
- Les féminines font de même avec la victoire de Brienon devant St Avertin.

Après Pierre-Julien Deloche en 2014, un autre Français occupe la place de numéro un mondial en arc à poulies, Bravo à Sébastien Peineau.

L'offre sportive

Le nombre d'organisations a une nouvelle fois progressé pour proposer 2501 Compétitions (+3%). Le tir 3D enregistre la plus forte progression (+15%), puis le tir Fita et le fédéral (+5%), le tir en salle, le nature et le beursault se maintiennent et l'offre proposée au tir en campagne est en recul de 9%.

N'oublions pas les organisateurs, les équipes de bénévoles, les délégués techniques et les arbitres qui offrent aux archers la possibilité de pratiquer leur passion.

Comme l'an dernier, je rappelle les difficultés à trouver des organisateurs pour les championnats de France. Soyons vigilants !

Evénements internationaux en France

Une étape de la Coupe du Monde en salle à **Nîmes**, la finale de la Coupe d'Europe des Clubs à **Riom**, deux événements qui ont été couverts par les médias.

La direction technique

La direction technique outre ses missions régaliennes, a mis en application les projets fédéraux, la féminisation, le plan citoyen, l'ETAF, l'appui aux commissions. Elle a contribué à la rédaction de documents et prochainement un ouvrage sur l'arc à poulies va enrichir la collection fédérale.

Les cadres, dont je vous annonçais l'an dernier l'excellente prestation au professorat, Romain Girouille et Pascale Lebecque, ont été tous deux nommés.

Nos dirigeants au sein des institutions

Fédération mondiale (WA) :

Une réélection et 2 nouveaux élus dans les instances mondiales lors du congrès de Copenhague :

Philippe Bouclet réélu au poste de vice-président,

Catherine Pellen à la commission parcours

Jean-Michel Cleroy à la commission de discipline et d'éthique.

Ce qui porte à 5 élus au sein de la fédération mondiale et 4 à la fédération européenne.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 19 mars 2016– Holiday Inn - Noisy le Grand

Je terminerai mon intervention par des remerciements aux élus, aux cadres bénévoles et professionnels, aux permanents du siège, sans lesquels il m'aurait été impossible de relater ce rapport.

Merci de votre attention. »

4. Rapports sur la gestion fédérale

4.1 Rapport des Trésoriers – Eliane GUILLON & Thierry DE FRANCE

Les trésoriers invitent les participants à prendre connaissance de leur rapport.

« Les comptes au 31 Décembre 2015, ont été vérifiés par Monsieur le Commissaire aux comptes et arrêtés les 10 et 11 Février 2016.

Il convient de remercier Monsieur le commissaire aux comptes pour son intervention, ainsi que les services de la Fédération et tout particulièrement notre Chef Comptable, Philippe CABAREZ pour les diligences et la rapidité apportées.

Le fait de clore rapidement les comptes permet une meilleure approche des données globales de l'année passée et une bonne préparation du budget prévisionnel.

Les comptes ont été arrêtés par le Bureau Fédéral du 12 Février, sur mandat du Comité Directeur des 30 et 31 Janvier 2016. Des comptes provisoires avaient été présentés à ce Comité Directeur, et il n'y a eu que des variations de détail entre le Comité Directeur et le bureau.

L'excédent de gestion est arrêté à la somme de **95.104,64 €** après constitution de provisions pour Prud'homme et contrôle URSSAF ainsi que la constitution de fonds dédiés en raison de subventions à affections spécifiques perçues tardivement

Il sera proposé à l'assemblée générale d'affecter une somme de 65.104,64 € au compte de report à nouveau et une somme de 30.000 € à un compte de réserve pour le Plan citoyen. (Ce montant représente la part que la FFTA s'est engagée à abonder pour la réalisation de cette action). Ce montant sera repris dans le budget 2016 pour la réalisation de cette action.

Après affectation de ce résultat, Le total des sommes mises en report à nouveau s'élèvera à 306.978,99€, encore assez loin des niveaux les plus hauts, mais satisfaisant.

La trésorerie courante est restée positive tout au long de l'année, et son point bas à 430.466 € est en amélioration.

Il faut cependant noter que l'amélioration de la trésorerie courante est largement due au Fonds spécial.

Le Fonds spécial pour les grands événements est géré conformément aux décisions prises en Assemblée Générale. Deux événements ont été aidés en 2015, la Coupe du Monde à Nîmes et la Coupe d'Europe des clubs à RIOM, le tout pour un total de 63.857 €. Le montant global de ce fonds à fin 2015 s'élève à 223.140 € et plusieurs événements seront aidés en 2016.

Hors événements exceptionnels et non prévisibles de l'année, le budget a été dans l'ensemble exécuté selon les prévisions.

Les autres différences essentielles portent sur :

Au niveau des dépenses Fédérales :

- Les tenues des arbitres ont été réintégrées dans les stocks

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 19 mars 2016– Holiday Inn - Noisy le Grand

- Les évolutions informatiques ont été différées en raison des problèmes connus ;
- Les frais des élus sont conformes ;
- Les frais d'assurance ont augmenté en raison de la sinistralité
- Au niveau des Commissions, les budgets ont été globalement respectés,
- Les autres rubriques sont conformes.

En convention d'objectif :

Il convient de rappeler qu'à l'intérieur d'une action les différentes lignes sont fongibles.

- L'action 1 « structuration fédérale » est en léger excédent de dépense,
- L'action 2, « haut niveau », est bien gérée par la Direction Technique nationale.
- L'action 3 « protection de la santé » est conforme aux prévisions.
- L'action 4 « professionnalisation de l'activité » est cette année en excédent de dépenses, sans gravité.

Au niveau des Recettes :

Nous avons

- Une érosion continue des abonnements à la revue;
- L'excédent du secteur lucratif est dû à une reprise de provision constituée en 2014.
- Des subventions prévues et quelques subventions supplémentaires
- Les recettes diverses sont plus importantes que budgétées, mais toujours difficiles à prévoir. Il faut noter les revenus de la location d'un étage de l'ancien siège, ce qui permet d'en équilibrer à peu près les coûts.

La gestion de la Fédération est sérieuse à tous les niveaux et toutes les dépenses sont contrôlées avant engagement. Il n'en demeure pas moins que la marge de manœuvre est très (trop) étroite pour permettre à la Fédération d'entamer des actions d'envergure surtout dans un contexte où l'évolution des subventions est incertaine. »

- *Bernard Bruche : félicite les trésoriers pour la clarté des exposés et demande que l'on communique le montant des subventions accordées aux organisateurs par le comité directeur.*
- *Réponse FFTA : ceci sera fait sans aucune difficulté. Il est rappelé qu'un rapport complet sur les coûts des championnats de France avait été présenté lors d'une récente assemblée générale.*

4.2 Rapport du Commissaire aux Comptes – Guy DUCROS

« Mesdames et Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association «Fédération Française de Tir à l'Arc», tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. - Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 19 mars 2016– Holiday Inn - Noisy le Grand

présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Il est précisé que l'audit n'a pas porté sur la comptabilité analytique de la Fédération.

II.- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants:

- les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.
- j'ai apprécié le contenu des informations de l'annexe jointe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III.- Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. »

4.2 Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées – Guy DUCROS

« Mesdames et Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvert à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaire au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

- Personne concernée: Mademoiselle Gwenaëlle BOUCLET fille du Président de la FFTA.
- Nature et Objet : prestation de traduction de documents émis par la Fédération Internationale de Tir à l'Arc, pour un montant de 9 465,68 €.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 19 mars 2016– Holiday Inn - Noisy le Grand

- Personne concernée : Madame Béatrice ARIAUX épouse du Secrétaire Général de la FFTA, Monsieur Jean-Michel CLEROY et gérante de la société SIGEO.
- Nature et Objet: prestation concernant un projet cartographie pour un montant de 6 600,00 €.

4.4 Motions présentées à l'assemblée

Motion 1. (adoptée à l'unanimité)

Objet : Validation de la circulaire 503 – AG 2015

L'Assemblée Générale valide le rapport de l'Assemblée Générale 2015, diffusé sous la circulaire n°503.

Amendement à la motion 6 :

« Motion 6. (Adoptée à la majorité)

Objet : Montant des tarifs des licences 2015 »

(Nombre de voix représentées : 5495)

Au lieu de :

Résultat du vote de la motion 6 :

Oui	5495
Non	0
Abstentions	31
Non représentés	571

Lire :

Résultat du vote de la motion 6 :

Oui	5464
Non	0
Abstentions	31
Non représentés	571

Après amendement, l'assemblée générale valide le rapport de l'assemblée générale 2015, diffusé sous la circulaire n° 503.

Résultat du vote de la motion 1 :

Oui	5594
Non	0
Abstentions	0
Non représentés	488

Motion 2. (adoptée à l'unanimité)

Objet : Approbation des comptes et quitus à la Trésorière

Les adhérents, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2015, du rapport des trésoriers et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuvent lesdits comptes tels qu'ils leur sont présentés par le Trésorier et lui donnent quitus pour sa gestion

Résultat du vote de la motion 2 :

Oui	5614
Non	0
Abstentions	0
Non représentés	468

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 19 mars 2016– Holiday Inn - Noisy le Grand

Motion 3. (adoptée à l'unanimité)

Objet : Affectation du résultat

Le Comité Directeur de la FFTA propose à l'Assemblée Générale que l'excédent de l'exercice s'élevant à 95.104,64 € soit affecté au compte de « report à nouveau » pour un montant de 65.104.,64 € et dans le compte de réserve pour le projet citoyen 2016 pour 30.000 €.

Résultat du vote de la motion 3 :

Oui	5614
Non	0
Abstentions	0
Non représentés	468

Motion 4. (adoptée à l'unanimité)

Objet : Statuts – Montant de l'affiliation annuelle 2017

Conformément à l'article 26 des statuts, le Comité Directeur propose à l'assemblée générale de fixer le montant annuel de l'affiliation des clubs à :

- 50,00 € pour tout nouveau club ;
- 20,00 € pour les clubs effectuant le renouvellement en septembre/octobre
- 50,00 € pour les clubs qui renouvellent leur affiliation à partir du 1^{er} novembre.

Résultat du vote de la motion 4 :

Oui	5614
Non	0
Abstentions	0
Non représentés	468

Motion 5. (adoptée à la majorité)

Objet : Statuts - Montant des tarifs des licences 2017

Conformément aux articles 4.2. des statuts et 9.2 du Règlement Intérieur, le Comité Directeur propose à l'assemblée générale de fixer les montants pour 2017 :

Licences	2017	Code Licences(*)	Montant	Part Even (**)	Part Ligue	Part CD
Poussins		P	14 €	2 €	(***)	(***)
Jeunes		J	23 €	2 €	(***)	(***)
Adultes	Pratique en compétition	A	40 €	2 €	(***)	(***)
	Pratique en club	L	32 €	2 €	(***)	(***)
	Pas de pratique	E	27 €	2 €	(***)	(***)
Conventions(4)	Handi (4)	H	14 €	2 €	2 €	2 €
	FFSU	U	14 €	2 €	2 €	2 €
	UNSS	S	14 €	2 €	2 €	2 €
Découverte (à partir du 1 ^{er} mars)		D	15 €	2 €	3 €	2 €

(*) Assurance incluse 0,25 €

(**) Participation aux événements internationaux

(***) Part variable selon les structures

(4) Sur présentation justificatif :

- Licence convention Handi : sur présentation de la licence compétition

- FFSU et UNSS : sur présentation de la licence et attestation de pratique du tir à l'arc

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 19 mars 2016– Holiday Inn - Noisy le Grand

Résultat du vote de la motion 5 :

Oui	3793
Non	1821
Abstentions	0
Non représentés	468

Motion 6. (Adoptée à l'unanimité)

Objet : Approbation du budget 2016

Le budget prévisionnel 2016 est soumis à l'approbation de l'assemblée générale pour un montant global de 3.986.597 €.

Résultat du vote de la motion 6 :

Oui	5614
Non	0
Abstentions	0
Non représentés	468

Motion 7.

Objet : Modification des statuts et du règlement intérieur

Référence : Article 28 des statuts

Après la présentation des modifications relatives aux statuts par le président du groupe de travail Christian VERROLLES plusieurs délégués ont demandé la parole.

- **Bernard Barascud (Midi Pyrénées) :**

- o Il salue la démarche de reconnaissance des comités départementaux. Il soulève la problématique concernant les frais de déplacement à l'assemblée générale des délégués des comités départementaux, notamment dans les grandes régions. Comment faire en sorte que les représentants puissent participer à l'Ag de la FFTA au regard des frais financiers ?
- o En outre, est-il possible que les comités départementaux puissent avoir un rôle délibératif dans les Ag de ligue, et non pas uniquement consultatif ?

Réponse FFTA :

- o Sur le premier point, chaque comité départemental devra prendre en charge ses déplacements. Le comité régional supportera quant à lui les frais des délégués élus au cours de son Ag. Le cas échéant, il appartiendra au comité directeur de la Fédération à réfléchir sur une aide éventuelle pour les petits comités départementaux éloignés de la capitale. Il existe également la possibilité de créer un comité pluri départemental (jusqu'à 2 dans la proposition), qui peut regrouper 2 comités d'un même bassin de vie pour n'avoir qu'un seul représentant.
- o Sur la 2^{ème} question, la réponse est simplement juridique. Les textes disposent que les membres des organes déconcentrés sont les clubs. Les dirigeants de comités départementaux sont élus pour administrer leur association « comité départemental ». Il faut distinguer d'un côté le rôle d'administrateur et de l'autre celui de représentant de club à qui appartient exclusivement le droit de vote.

- **Gilbert Havel (Ile de France) :**

- o Trouve étrange que l'on reconnaisse à nouveau la représentation des comités départementaux à l'heure où selon lui la disparition des départements est programmée.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 19 mars 2016– Holiday Inn - Noisy le Grand

Réponse FFTA

- dans le contexte de cette réforme, la Fédération trouve d'une part essentiel d'impliquer dans son fonctionnement les comités départementaux. D'autre part, la suppression des départements ne semble pas être d'actualité. Si tel devait être le cas, la Fédération agira en conséquence. La double représentation ligue/Cd est par ailleurs pratiquée par d'autres fédérations sportives.
- **Bernard Bruche (Ile de France)**
 - S'étonne de ne pas trouver en annexe du PV du comité directeur les propositions de modifications des statuts. La publication sur le site internet du texte n'est pas selon lui une proposition et elle n'est pas conforme aux dispositions du code du sport puisqu'il s'agit d'un bloc complet.
 - Reconnaît le bon travail qui a été fait...
 - Soulève des incohérences quant au rôle de représentation de la Fédération à l'échelon territorial par le biais de la délégation de pouvoir.
 - Observe que le retrait possible de cette délégation ne peut être prévu dans les statuts puisqu'il s'agit d'une sanction et que cela relève du règlement intérieur ou disciplinaire.
 - Observe que l'absence de production d'éléments tels que le PV d'Ag d'un comité ne peut servir à refuser le vote d'un délégué, que la commission électorale n'est pas une commission disciplinaire.
 - Estime qu'il n'appartient pas à l'Ag de la FFTA de fixer les conditions d'éligibilité des délégués.
 - Globalement, pour tous ces points, il trouve difficile d'accepter les incohérences.
 - Dénonce l'existence de plusieurs versions des textes. Qui a modifié les décisions du comité directeur ?

Réponse FFTA

- Tous les délégués ont reçu les informations nécessaires pour accéder aux textes. Le comité directeur a fait le choix d'une présentation globale. Bien que les textes ne correspondent pas à la vision des choses exprimée par l'intervenant, sur l'ensemble, la fédération s'est appliquée à respecter le code du sport et à proposer des statuts en règle. Le ministère nous a confortés dans sa réponse.
- Le projet de statut a en outre été diffusé sur le site internet avec des index surlignés renvoyant à la dernière page pour les explications.
- Concernant la délégation de pouvoir accordée aux organes déconcentrés, les conditions de retrait de celle-ci sont mentionnées dans les statuts ; il ne s'agit donc pas d'une sanction relevant d'une procédure disciplinaire. Certaines des missions déléguées par l'état à la FFTA (délivrance des titres régionaux et départementaux, organisation des championnats, des formations...) sont précisées dans les statuts et les organes déconcentrés reçoivent ainsi la responsabilité de leur mise en œuvre.
- Dans ce cadre, la Fédération tient à disposition des organes déconcentrés des modèles de statuts comportant à la fois des dispositions non-obligatoires et des dispositions obligatoires. La Fédération a toute légitimité pour faire décliner des décisions dans les statuts des organes déconcentrés dès lors que c'est prévu dans ses propres statuts, ces derniers étant validés par l'Ag Fédérale.
- La commission électorale est dans son rôle lorsqu'elle contrôle sur pièce les conditions de désignation de délégués sur les PV d'assemblée générale, en conformité avec les statuts. Elle le fait déjà. Tous les PV sont d'ailleurs conformes. Avec les comités départementaux, cela représentera un peu plus de pièces à contrôler.
- Concernant les différentes versions publiées, elles l'ont été pour corriger des « coquilles », mais aucune décision du comité directeur n'a été modifiée.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 19 mars 2016– Holiday Inn - Noisy le Grand

- **M. Basrascud (Midi Pyrénées)**

- o La Fédération a-t-elle un agrément Jeunesse et Education Populaire ? Eu égard aux actions que nous menons dans le cadre de la labellisation « club citoyen du sport », ceci pourrait se justifier.

Réponse FFTA: Non, mais on peut examiner cette question.

- **Patrick Viel (Centre)**

- o Demande à avoir communication du nombre de voix selon le nouveau découpage. La crainte étant une perte de représentation des « petites ligues ».

Réponse FFTA : la représentation au niveau des ligues est disponible (projetée devant l'assemblée). L'équilibre du nombre de voix par délégué est préservé et tient compte du fait de l'augmentation du nombre moyen de licenciés par club.

- **Evelyne Glaize (Rhône Alpes)**

- o Concernant la rémunération des dirigeants, que représente le plafond maximal ?

Réponse FFTA : le texte renvoi au code général des impôts qui prévoit un plafond de 3 fois celui de la sécurité sociale (le plafond de la SS est d'environ 38000 €). Ceci ne veut pas dire que le choix est le plafond. Comme exposé, il s'agit pour le comité directeur de permettre de compenser éventuellement le manque à gagner consécutif à la fonction de dirigeant au regard du temps passé et de la mission exécutée au détriment des activités professionnelles.

- **Gibert Havel (Ile de France)**

- o Constate qu'il n'y a pas de garde-fou.

Réponse FFTA : la FFTA a retenu une rédaction qui est celle que l'on trouve généralement dans les statuts des autres Fédérations. Elle est conforme aux dispositions du code général des impôts. Ces dispositions sont présentées ainsi que celles relatives à l'obligation de rendre compte devant l'assemblée générale. Les conséquences des manquements sont évoquées. Il est rappelé que l'assemblée générale contrôle et reste souveraine.

- **Gracia Grecia Auvergne)**

- o S'agit-il d'un salaire ou d'une indemnité ? Si c'est un salaire, il faut inclure la mutuelle santé.

Réponse FFTA : il s'agit bien d'une indemnité

- **Jean-Pierre Galeyrand (Auvergne)**

- o Observe que tous les membres du comité directeur doivent être présents pour délibérer quant au montant de l'indemnité.

Réponse : oui, c'est exact.

Suite aux échanges, le président propose un vote en 2 parties :

1°) les modifications statutaire et réglementaires en dehors de l'article 16 sur la rémunération des dirigeants

2°) la modification de l'article 16.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 19 mars 2016– Holiday Inn - Noisy le Grand

1^{er} vote – Motion 7a (adoptée à la majorité)

Objet : Modification des statuts et du règlement intérieur (excepté article 16)

Le Comité Directeur propose à l'assemblée générale les modifications, excepté l'article 16 telles que présentées sur le projet de modifications des statuts.

Résultat du vote de la motion 7a :

Oui	4650
Non	797
Abstentions	167
Non représentés	468

2^{eme} vote – Motion 7 bis (rejetée)

Objet : Modification des statuts (article 16)

Référence : Article 28 des statuts

Le Comité Directeur propose à l'assemblée générale les modifications de l'article 16. telles que présentées dans le projet de modifications des statuts.

Résultat du vote de la motion 7bis :

Oui	3721
Non	1827
Abstentions	66
Non représentés	468

Motion 8. (adoptée à l'unanimité)

Objet : Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage

Des modifications obligatoires du règlement disciplinaire devront être adoptées au cours de l'année 2016 après parution au journal officiel.

L'assemblée générale valide les modifications obligatoires du règlement disciplinaire de lutte contre le dopage, comme mentionnée dans le décret n° 2016-84 du 29 janvier 2016.

Résultat du vote de la motion 8 :

Oui	5614
Non	0
Abstentions	0
Non représentés	468

Motion 9. (non présentée)

Objet : Règlement disciplinaire

4.5. Point sur la territorialité

Un point est fait sur l'avancée des travaux du groupe de travail, Il complète ce qui fut relaté par le président lors de l'ouverture et par le secrétaire général dans le rapport moral. Les délais se resserrent mais tout en restant dans le domaine du raisonnable. Une diapositive informe l'assemblée des actions fédérales à l'intention des comités de pilotage des régions concernées :

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 19 mars 2016– Holiday Inn - Noisy le Grand

- Constitution d'un groupe de travail Fédéral
- Réunion du 12 septembre 2015 à Fontenay sous bois
- Mise en place d'un calendrier prévisionnel
- Réalisation d'un guide méthodologique à l'usage des comités de pilotage
- Réalisation des modèles de traités de Fusion
- Réalisation des modèles de statuts des comités régionaux
- Mise à disposition des documents sur l'extranet

5. Election complémentaire au Comité Directeur de la F.F.T.A.

Suite à la vacance d'un siège du Comité Directeur et conformément à l'article 14 des statuts de la Fédération un appel à candidature est lancé pour occuper ce poste. Deux candidatures ont été reçues puis validées par la Commission Electorale.

Le vote a été réalisé sur le système informatique habituel sous contrôle de la commission électorale, laquelle a rendu son rapport en fin de procédure de vote.

Le Président, de la commission Jean-Claude LAVERNHE, a rendu compte du bon déroulement des votes et a communiqué les résultats suivants :

Les opérations de vote ont commencé à 12h et se sont terminées à 13h.

Le nombre de suffrages disponibles est de 6.082 ; 5.614 suffrages se sont exprimés, dont 20 voix d'abstention.

- absents non représentés : 468 voix.

Résultat du vote de l'élection : Elu : Docteur Jacques PETITJEAN

PETITJEAN Jacques	3 689 voix
GALEYRAND Jean-Pierre	1 905 voix

6. Mises à l'honneur

6.1. Récompenses internationales à nos dirigeants

La World Archery a récompensé deux membres de notre fédération, Olivier GRILLAT en lui remettant lors du congrès de Copenhague la plaquette d'argent et Thierry QUEHEN lors de la finale de la Coupe du Monde de Las Vegas, un trophée au titre de la meilleure photo de l'année.

6.2. Honneur aux Champions

19 médailles internationales ont été remportées en 2015 par nos équipes de France, 7 en Or, 6 en Argent et 6 en Bronze.

Championnat d'Europe de Tir en salle à Koper (SLO)

Sébastien Brasseur, Sébastien Peineau, Pierre-Julien Deloche : médaille d'argent épreuve par équipe arc à poulies.

Finale de la Coupe du Monde de Tir en salle à Las Vegas (USA)

Pierre-Julien Deloche : médaille de bronze épreuve individuelle arc à poulies.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 19 mars 2016– Holiday Inn - Noisy le Grand

1^{ère} étape de la Coupe du Monde à Shanghai (CHN)

Sébastien Peineau : médaille d'or de l'épreuve individuelle arc à poulies.

Dominique Genet : médaille de bronze de l'épreuve individuelle arc à poulies.

2^{ème} étape de la Coupe du Monde à Antalya (TUR)

Jean-Charles Valladont, Lucas Daniel, Pierre Plihon : médaille de bronze de l'épreuve par équipe arc classique.

Championnat du Monde de la Jeunesse à Yankton (USA)

Thomas Koenig, Sophie Planeix : médaille de bronze de l'épreuve mixte arc classique.

Junior Cup à Rome (ITA)

Sophie Planeix : médaille d'or de l'épreuve individuelle juniors femmes arc classique.

Lucas Peyrot : médaille d'or de l'épreuve individuelle cadets hommes arc classique

Sophie Planeix, Mélanie Gaubil, Ambre Puiseux : médaille d'argent de l'épreuve par équipe juniors femmes arc classique.

Lucas Peyrot, Florian Billoué, Johan Catois : médaille d'argent de l'épreuve par équipe cadets hommes arc classique.

Championnat du Monde de Tir en extérieur à Copenhague (DEN)

Dominique Genet, Amélie Sancenet : médaille d'argent de l'épreuve mixte arc à poulies.

3^{ème} étape de la Coupe du Monde à Wroclaw (POL)

Jean-Charles Valladont : médaille d'or de l'épreuve individuelle arc classique.

4^{ème} étape de la Coupe du Monde à Medellin (COL)

Sébastien Peineau : médaille d'or de l'épreuve individuelle arc à poulies.

Championnat d'Europe de Tir en campagne à Rzeszow (POL)

Valentin Ripaux : médaille d'or de l'épreuve individuelle juniors arc classique.

Sandrine Vandionant : médaille d'argent de l'épreuve individuelle arc à poulies.

Sandrine Vandionant, Eliette Lalouer, Laure Delfau : médaille d'or de l'épreuve féminine par équipe.

Jean-Philippe Dorget, Jérôme Bidault, David Jackson : médaille d'argent de l'épreuve masculine par équipe.

Finale de la Coupe du Monde à Mexico

Jean-Charles Valladont : médaille d'argent de l'épreuve individuelle arc classique.

Dominique Genet : médaille de bronze de l'épreuve individuelle arc à poulies.

6.3. Honneur aux organisateurs

La Fédération tenait à remercier tout particulièrement la parfaite organisation de la Coupe du Monde de Tir en Salle à Nîmes, ainsi que celle de la Coupe d'Europe des Clubs à Riom. A cette occasion, le Président a remis un trophée à Pierre PLIHON, représentant de l'Arc Club de Nîmes et à Julien MEGRET des Archers Riomois.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 19 mars 2016– Holiday Inn - Noisy le Grand

6.4. Honneur aux dirigeants

Les personnalités suivantes ont reçu la médaille Grand Or de la Fédération : Madame Eliane GUILLON, Messieurs Michel DAUMAS et Thierry DEFRANCE pour leur carrière exceptionnelle au service du Tir à l'Arc.

- **Eliane GUILLON** a occupé les postes suivants :

Présidente du Comité Régional Rhône Alpes de décembre 2004 à 2008
Coprésidente du Comité de Coordination Rhône Alpes de 1999 à 2004,
Présidente du Club « La Flèche sous Bois » de 1992 à 2000
Vice-présidente du C.D. de la Drôme depuis 1996
Présidente de la Ligue du Dauphiné Savoie de 1997 à 2004
Trésorière générale de la fédération.

- **Michel DAUMAS** a occupé les postes suivants :

Président de la ligue de Provence depuis 2009.
Président du club de Robion.
Membre du C.D. du Vaucluse de 2003 à 2008.
Président de 2004 à 2008.
Entraîneur 1. Arbitre fédéral - Coorganisateur de l'open de France nature en 2002
Organisateur des championnats de France nature 2005 et 2008.
Membre actuel du Comité Directeur
Président de la commission sportive nationale parcours-3D.

- **Thierry DEFRANCE** a occupé les postes suivants :

Président du Conseil Fédéral d'arbitrage.
Capitaine de la compagnie d'archers de Pontoise de 1998 à 2008,
Trésorier de 1994 à 1998). Organisateur du Bouquet Provincial de Pontoise en 2005
Président du Comité Départemental du Val d'Oise.
Arbitre Fédéral. Membre de la Commission Nationale des Arbitres.
Responsable de l'équipe de DNAP féminine de Pontoise. Entraîneur 2
Trésorier général adjoint de la fédération

6.4 Challenge André NOEL

Le Challenge André NOEL a pour but de distinguer les meilleurs départements en termes de progression, d'effectifs et du rapport du nombre de licenciés par le nombre d'habitants. Comme l'a indiqué le Secrétaire Général dans son rapport les comités départementaux ont été répartis dans 3 catégories (32 départements par catégorie) en fonction de la population avec l'application des critères habituels.

Le Président de la Commission Bernard Vera annonce les vainqueurs chacun dans leur catégorie :

- moins de 354.000 habitants :	Département du Cher
- de 354.000 à moins de 700.000 habitants :	Département du Calvados
- plus de 700.000 habitants :	Département des Yvelines

Leurs Présidents respectifs ont reçu la distinction pour le compte de leur comité.



Circulaire d'information n° 519

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 19 mars 2016– Holiday Inn - Noisy le Grand

Pour conclure le Président souhaite à chacun un bon retour dans sa ligue respective et remercie l'ensemble des personnes qui œuvrent au développement de la Fédération :

« Merci à toutes et à tous, si la Fédération vient de distinguer certaines personnes qui se sont vues remettre la médailles Grand Or de la FFTA pour moi vous êtes toutes et tous des GRANDS ORS.

Merci aux bénévoles, qui au quotidien, font que le tir à l'arc grandit

Merci au personnel de la Fédération qui travaille toujours avec compétence et dans la bonne humeur qui fait que chaque matin je vais au siège de la FFTA avec le même plaisir que les premiers temps.

Merci au comité directeur pour moi c'est un honneur de travailler à son côté

Un seul regret par rapport aux autres Ag c'est l'absence de nombreux Conseillers Techniques qui pour moi sont indispensables et restent un maillon important de la réussite de la politique fédérale.

Soyons fière de notre Fédération, sachons être ambitieux et sachons rêver au tir à l'arc de demain dans l'intérêt de tous et pour le bien commun. »

Clôture de l'assemblée à 16h00.

Fait à Noisy le Grand, le, 1^{er} avril 2016
en deux exemplaires originaux.

Le Président Philippe BOUCLET
Philippe BOUCLET

Le Secrétaire Général
Jean-Michel CLEROY

En annexe :

Bilan & compte de résultats
Budget prévisionnel
Statuts de la FFTA modifiés
Règlement intérieur de la FFTA modifié
Règlement de lutte contre le dopage modifié.

FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

BILAN - ACTIF	Exercice 2015			Exercice 2014
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit - non appelé	0 €		0 €	0 €
ACTIF IMMOBILISE (a)				
Immobilisations incorporelles:				
Frais d'établissement	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais de recherche et de développement	0 €	0 €	0 €	0 €
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	18 180 €	16 622 €	1 558 €	4 379 €
Fonds commercial (1)	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres	0 €	0 €	0 €	0 €
Immobilisations incorporelles en cours	0 €	0 €	0 €	0 €
Avances et acomptes	0 €	0 €	0 €	0 €
Immobilisations corporelles:				
Terrains	304 648 €	0 €	304 648 €	304 648 €
Constructions	1 153 652 €	214 865 €	938 787 €	970 463 €
Installations techniques, matériels, et outillage industriels	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres immobilisations corporelles	636 498 €	284 261 €	352 237 €	363 752 €
Immobilisations corporelles en cours	0 €	0 €	0 €	0 €
Avances et acomptes	0 €	0 €	0 €	0 €
Immobilisations financières (2):				
Participations (b)	0 €	0 €	0 €	0 €
Créances rattachées à des participations	0 €	0 €	0 €	0 €
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres titres immobilisés	0 €	0 €	0 €	0 €
Prêts	17 470 €	0 €	17 470 €	17 470 €
Autres	125 €	0 €	125 €	125 €
Total I	2 130 573 €	515 748 €	1 614 825 €	1 650 837 €
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (a):				
Matières premières et autres approvisionnements	0 €	0 €	0 €	0 €
En cours de production [biens et services] (c)	0 €	0 €	0 €	0 €
Produits intermédiaires et finis	0 €	0 €	0 €	0 €
Marchandises	117 130 €	2 222 €	114 908 €	116 508 €
Avances et acomptes versés sur commandes	53 192 €	0 €	53 192 €	37 241 €
Créances (3):				
Créances clients (a) et comptes rattachés (d)	38 300 €	0 €	38 300 €	38 608 €
Autres créances	179 449 €	0 €	179 449 €	104 462 €
Capital souscrit - appelé, non versé	0 €	0 €	0 €	0 €
Valeurs mobilières de placement (e):				
Actions propres	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres titres	0 €	0 €	0 €	0 €
Instruments de trésorerie	0 €	0 €	0 €	0 €
Disponibilités	1 777 684 €	0 €	1 777 684 €	1 575 458 €
Charges constatées d'avance (3)	65 978 €	0 €	65 978 €	48 723 €
Total II	2 231 733 €	2 222 €	2 229 511 €	1 921 002 €
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	0 €	0 €	0 €	0 €
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0 €		0 €	0 €
Ecarts de conversion Actif (V)	0 €		0 €	0 €
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 362 307 €	517 970 €	3 844 336 €	3 571 838 €
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à moins d'un an (brut)				

(a) Les actifs avec clause de réserve de propriété sont regroupés sur une ligne distincte portant la mention " dont... avec clause de réserve de propriété ". En cas d'impossibilité d'identifier les biens, un renvoi au pied du bilan indique le montant restant à payer sur ces biens. Le montant à payer comprend celui des effets non échus.

(b) Si des titres sont évalués par équivalence, ce poste est subdivisé en deux sous-postes " Participations évaluées par équivalence " et " Autres participations ". Pour les titres évalués par équivalence, la colonne " Brut " présente la valeur globale d'équivalence si elle est supérieure au coût d'acquisition. Dans le cas contraire, le prix d'acquisition est retenu. La provision pour dépréciation globale du portefeuille figure dans la 2ème colonne. La colonne " Net " présente la valeur globale d'équivalence positive ou une valeur nulle.

(c) A ventiler, le cas échéant, entre biens, d'une part, et services d'autre part.

(d) Créances résultant de ventes ou de prestations de services.

(e) Poste à servir directement s'il n'existe pas de rachat par l'entité de ses propres actions.



EG.

FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

BILAN - PASSIF	Exercice 2015	Exercice 2014
CAPITAUX PROPRES*		
Fonds associatifs sans droit de reprise	332 678 €	332 678 €
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	0 €	0 €
Ecart de réévaluation (b)	0 €	0 €
Ecart d'équivalence (c)	0 €	0 €
Réserves:		
Réserve légale	0 €	0 €
Réerves statutaires ou contractuelles	0 €	0 €
Réerves réglementées	0 €	0 €
Autres	0 €	0 €
Report à nouveau (d)	226 942 €	119 719 €
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte] (e)	95 105 €	107 223 €
Subventions d'investissement	0 €	0 €
Provisions réglementées	0 €	0 €
Total I	654 724 €	559 620 €
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs	0 €	0 €
Fonds dédiés	179 732 €	45 463 €
Total II	179 732 €	45 463 €
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	83 292 €	0 €
Provisions pour charges	0 €	0 €
Total III	83 292 €	0 €
DETTES (1) (g)		
Emprunts obligataires convertibles	0 €	0 €
Autres emprunts obligataires	0 €	0 €
Emprunts et dettes auprès établissements de crédits (2)	964 571 €	1 022 438 €
Emprunts et dettes financières diverses (3)	7 000 €	0 €
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	0 €	0 €
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés (f)	129 066 €	174 095 €
Dettes fiscales et sociales	157 577 €	178 474 €
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0 €	0 €
Autres dettes	95 547 €	132 212 €
Instruments de trésorerie	0 €	0 €
Produits constatés d'avance (1)	1 572 828 €	1 459 537 €
TOTAL IV	2 926 588 €	2 966 756 €
Ecart de conversion passif (V)	0 €	0 €
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 844 336 €	3 571 838 €
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

* Le cas échéant, une rubrique "Autres fonds propres" est intercalée entre la rubrique "Capitaux propres" et la rubrique "Provisions pour risques et charges" avec ouverture des postes constitutifs de cette rubrique sur des lignes séparées (montant des émissions de titres participatifs, avances conditionnées).
Un total I bis fait apparaître le montant des autres fonds propres entre le total I et le total II du passif du bilan. Le total général est complété en conséquence.

- (a) Y compris capital souscrit non appelé.
 (b) A détailler conformément à la législation en vigueur.
 (c) Poste à présenter lorsque des titres sont évalués par équivalence.
 (d) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de pertes reportées.
 (e) Montant entre parenthèses ou précédés du signe moins (-) lorsqu'il s'agit d'une perte.
 (f) Dettes sur achats ou prestations de services.
 (g) A l'exception, pour l'application du (1), des avances et acomptes reçus sur commandes en cours.



Eg.

FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2015	Exercice 2014
Produits d'exploitation (1):		
Ventes de marchandises	166 522 €	183 514 €
Production vendue biens (a)	64 301 €	89 859 €
Production vendue services (a)	78 540 €	56 427 €
Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires	309 362 €	329 800 €
<i>dont à l'exportation:</i>	0 €	0 €
Production stockée (b)	0 €	0 €
Production immobilisée	0 €	0 €
Subventions d'exploitation	891 500 €	948 300 €
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	324 570 €	237 585 €
Autres produits	2 632 529 €	2 473 349 €
Total I	4 157 961 €	3 989 034 €
Charges d'exploitation (2):		
Achats de marchandises (d)	145 079 €	166 738 €
Variation des stocks (e)	18 678 €	-2 604 €
Achats de matières premières et autres approvisionnements (d)	0 €	0 €
Variation des stock (e)	-429 €	-51 688 €
*Autres achats et charges externes	2 086 409 €	2 035 253 €
Impôts, taxes et versements assimilés	72 769 €	53 125 €
Salaires et traitements	781 625 €	782 537 €
Charges sociales	297 822 €	320 069 €
Dotations aux amortissements et aux provisions:		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements (f)	74 883 €	51 070 €
Sur immobilisations: dotations aux provisions	0 €	0 €
Sur actif circulant: dotations aux provisions	39 €	7 529 €
Pour risques et charges: dotations aux provisions	0 €	0 €
Autres charges	492 665 €	452 450 €
Total II	3 969 540 €	3 814 478 €
* Y compris		
- Redevances de crédit-bail mobilier	0 €	0 €
- Redevances de crédit-bail immobilier	0 €	0 €
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	188 421 €	174 555 €
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun:		
Bénéfice ou perte transférée III	0 €	0 €
Pertes ou bénéfices transféré IV	0 €	0 €
Produits financiers:		
De participation (3)	0 €	0 €
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	0 €	0 €
Autres intérêts et produits assimilés (3)	7 382 €	6 008 €
Reprises sur provisions et transferts de charges	0 €	0 €
Différences positives de change	0 €	0 €
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0 €	0 €
Total V	7 382 €	6 008 €
Charges financières:		
Dotations aux amortissements et provisions	0 €	0 €
Intérêts et charges assimilées (4)	31 824 €	25 762 €
Différences négatives de change	0 €	0 €
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0 €	0 €
Total VI	31 824 €	25 762 €
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-24 442 €	-19 754 €
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	163 979 €	154 801 €



EG

Produits exceptionnels:		
Sur opérations de gestion	1 022 €	8 929 €
Sur opérations en capital	0 €	0 €
Reprises sur provisions et transferts de charges	16 687 €	0 €
Total VII	17 709 €	8 929 €
Charges exceptionnelles:		
Sur opérations de gestion	1 168 €	52 678 €
Sur opérations en capital	902 €	0 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	83 292 €	0 €
Total VIII	85 362 €	52 678 €
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-67 653 €	-43 749 €
Participation des salariés aux résultats (IX)	0 €	0 €
Impôts sur les bénéfices (X)	1 221 €	3 830 €
Total des produits (I+II+V+VII)	4 183 052 €	4 003 970 €
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 087 947 €	3 896 748 €
Bénéfice ou perte	95 105 €	107 223 €
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs. Les conséquences des corrections d'erreurs significatives, calculées après impôt, sont présentées sur une ligne séparée sauf s'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs. Les conséquences des corrections d'erreurs significatives, calculées après impôt, sont présentées sur une ligne séparée sauf s'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

- (a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes.
(b) Stock final moins stock initial : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).
(d) Y compris droits de douane.
(e) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).
(f) Y compris éventuellement dotations aux amortissements des charges à répartir.

N.B. Outre le résultat exceptionnel avant impôts que les sociétés de capitaux doivent faire ressortir, les entités ont la faculté de faire apparaître distinctement le résultat d'exploitation et le résultat financier. Le bénéfice ou la perte résulte alors de la somme algébrique des résultats courant et exceptionnel (3 + 4) et les charges IX et X.



Eg.

ANNEXE

1.1 – REGLES ET METHODE COMPTABLE

L'exercice 2015 a une durée de 12 mois du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Le total du bilan s'élève à 3.844.336,48 Euros.

Le total des charges s'élève à 4.087.947,19 Euros.

Le total des produits s'élève à 4.183.051,83 Euros.

Le compte de résultat fait apparaître un solde créditeur de 95.104,64 Euros.

Les comptes ont été arrêtés par le bureau du 12 février 2016.

Les états financiers ont été établis en conformité avec les règlements comptables adaptés au cas particulier d'un organisme à but non lucratif :

- Règlement n°2014-03 du 5 juin 2014
- La loi n°83 353 du 30 avril 1983
- Le décret n°83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements comptables :
 - > n°2000-06 et n°2003-07 sur les passifs
 - > n°2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
 - > n°2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

Néanmoins dans le cadre des règlements n°2002-10 et n°2004-06 sur les actifs, il est précisé que la fédération passe directement en charge le matériel sportif affecté à la DTN car celui est financé à 100% par les subventions du ministère. Cette dérogation à la prescription comptable est donc sans incidence sur le résultat comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées :

- ↳ - continuité de l'exploitation,
- ↳ - indépendance des exercices,
- ↳ - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

1.2 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Un contrôle URSSAF est en cours portant sur les périodes 2013 et 2014, les conclusions de celui-ci ne sont pas encore connues à la date d'établissement des comptes.

Un litige prud'homal, également en cours, a fait l'objet d'une provision au 31 décembre.

La boutique FFTA s'est désengagée de la vente d'articles du secteur lucratif composé principalement de vêtements.

2.1 - AFFECTATION DU RESULTAT

Il sera proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat excédentaire de 95.104,64€ au compte de report à nouveau pour 65.104,64€ et au compte de réserve « Plan Fédéral Citoyen » pour 30.000€.



EG

2.2 - FONDS DEDIES

Suite à la décision de l'assemblée générale du 05/04/2014, la contribution de 2€ par licencié sera affectée en fonds dédiés qui seront utilisés pour les événements internationaux à venir.

Les 5.000,00€ du prix Calvino reçu en 2015 seront consacrés au Championnat d'Europe Handisport 2016 qui se déroulera à Saint Jean de Monts.

Les 45.000,00€ de la subvention du Ministère des Sports versés en décembre 2015 seront affectés à l'action Plan Fédéral Citoyen en 2016.

2.3 - IMMOBILISATIONS

Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

2.4 - AMORTISSEMENTS

Pour les immobilisations acquises jusqu'en 2004, les taux correspondent aux durées d'usage et ils sont inchangés par rapport aux années précédentes, à savoir :

- ↳ - 33,1/3 % pour les immobilisations incorporelles,
- ↳ - 1,25 % pour la construction de Rosny sous bois,
- ↳ - 5 % pour l'installation électrique,
- ↳ - 5 % pour la plomberie,
- ↳ - 5 % pour l'huissierie,
- ↳ - 5 % pour les installations,
- ↳ - 33,1/3 % pour le matériel de bureau et informatique,
- ↳ - 10 % pour le mobilier et les installations techniques.

Pour les immobilisations acquises depuis 2005, les durées d'utilisation sont déterminées au cas par cas et les taux d'amortissement sont les suivants :

- ↳ - de 33,1/3 % à 20 % pour les immobilisations incorporelles,
- ↳ - 2,50 % pour la construction de Noisy le grand,
- ↳ - de 5 % à 10 % pour l'électricité, plomberie, huissierie, chauffage, peinture, revêtement,
- ↳ - de 5 % à 50 % pour les installations générales,
- ↳ - 20 % pour le matériel de transport,
- ↳ - de 15 % à 33,1/3 % pour le matériel de bureau et informatique.

2.5 - LES STOCKS

Un inventaire physique est réalisé à la date de clôture de l'exercice, celui-ci détaille la nature des articles du secteur lucratif et non lucratif.

Les produits achetés sont évalués en prix d'achat.

Les produits conçus sous l'égide de la Fédération et commercialisés à la boutique sont évalués à leur prix de revient.

2.6 - CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les charges sont constituées par des factures d'impression de documents, des charges de copropriétés, des leasings, des primes d'assurances sur les licences 2016, des déplacements 2016 des équipes de France pour un total de 65.977,61€.

Les produits regroupent les licences 2016 pour 1.339.295,50€, les abonnements 2016 à la revue fédérale pour 36.690,00€ pris de septembre à décembre 2015 et non affectés à l'exercice 2015, la partie des affiliations clubs 2016 pour 22.426,68€, les cotisations au calendrier fédéral 2016 pour 30.666,00€, les inscriptions aux divers championnats 2016 par équipes de clubs pour 46.840,00€, la contribution aux événements internationaux pour 93.409,33€ et le loyer de janvier 2016 des bureaux de Rosny sous bois pour 3.500,00€.



3.1 - CHARGES A PAYER & PRODUITS A RECEVOIR

Les charges regroupent les primes aux athlètes pour la saison 2015 qui seront versées à l'AG 2016 pour 58.400,00€, la subvention de 4.800,00€ à l'Arc Club de Nîmes relative au jumelage avec le tournoi de Marrakech 2015, le reversement de formation CQP à la ligue de Bretagne pour 4.000,00€ et les aides à la féminisation pour 8.900,00€.

Les produits 2015 pour 271,19€ correspondent à des royalties qui seront versés par la société Original Flocker.

3.2 - TRANSFERTS DE CHARGES

Ils sont constitués essentiellement par les pensions des pôles récupérées auprès des familles pour 186.537,10€, des tenues arbitres pour 25.582,00€, des frais de colloque et d'assemblée générale, et de remboursements des diverses manifestations.

4.1 - PERSONNEL

La FFTA compte un effectif de 17 salariés qui se répartissent en : 4 cadres, 8 employés administratifs, 4 conseillers techniques fédéraux, 1 agent de gestion des scores.

4.2 - IDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Elles sont évaluées à 222.186,35€ charges comprises sur la base d'un départ volontaire à 65 ans.

Le calcul a été effectué en conformité avec les textes et des changements de paramètres des taux de rotation, d'actualisation et de revalorisation suivants :

Taux de charge 45%

Table de survie INSEE TD-TV 06-08

4.3 - REMUNERATION DES TROIS PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Néant.

4.4 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Ils sont constitués par le privilège et cautionnement donnés pour l'obtention des prêts liés à l'acquisition et aux travaux des locaux du nouveau siège.

4.5 - TABLEAUX

Les tableaux suivants sont présentés ci-après :

- | | |
|---------------------------------|---|
| ↳ - Immobilisations | ↳ - Fonds dédiés |
| ↳ - Amortissements | ↳ - Contributions volontaires en nature |
| ↳ - Provisions | ↳ - Engagements hors bilan |
| ↳ - Etat des créances et dettes | ↳ - Comptes de régularisation |



EG

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS 2015

RUBRIQUES (a)	SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)			VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (c)
	A	B	C	
	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	37 117 €	0 €	18 936 €	18 180 €
Immobilisations corporelles				
Terrains	304 648 €	0 €	0 €	304 648 €
Constructions	1 150 252 €	0 €	0 €	1 150 252 €
Constructions sur sol d'autrui	38 071 €	0 €	34 671 €	3 400 €
Installations et agencements	319 735 €	0 €	0 €	319 735 €
Matériel de transport	7 800 €	0 €	0 €	7 800 €
Matériel de bureau et informatique	99 923 €	2 518 €	31 813 €	70 627 €
Mobilier	104 424 €	0 €	53 883 €	50 540 €
Installations techniques matériel et outillage	150 540 €	37 256 €	0 €	187 796 €
Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	0 €
Immobilisations financières				
Prets	17 470 €	5 000 €	5 000 €	17 470 €
Autres immobilisations financières	125 €	0 €	0 €	125 €
TOTAL	2 230 103 €	44 774 €	144 303 €	2 130 573 €

(a) A développer si nécessaire selon la nomenclature des postes du bilan. Lorsqu'il existe des frais d'établissement, ils font l'objet d'une ligne séparée.

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)]

(c) La valeur brute à la clôture de l'exercice est la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).



EG

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS 2015

RUBRIQUES (a)	SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)			
	A	B	C	D
	AMORTISSEMENTS CUMULES AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS D'AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS CUMULES A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	32 738 €	2 821 €	18 936 €	16 622 €
Immobilisations corporelles				
Constructions	180 913 €	31 288 €	0 €	212 201 €
Constructions sur sol d'autrui	36 946 €	388 €	34 671 €	2 663 €
Installations et agencements	66 645 €	14 710 €	0 €	81 355 €
Matériel de transport	390 €	1 560 €	0 €	1 950 €
Matériel de bureau et informatique	78 646 €	8 770 €	31 813 €	55 603 €
Mobilier	55 137 €	5 425 €	52 981 €	7 581 €
Installations techniques matériel et outillage	127 852 €	9 921 €	0 €	137 772 €
Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	0 €
Immobilisations financières				
Prets	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	579 267 €	74 883 €	138 401 €	515 748 €

(a) A développer si nécessaire selon la même nomenclature que celle du tableau des immobilisations.

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].

(c) Les amortissements cumulés à la fin de l'exercice sont égaux à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).



EG

TABLEAU DES PROVISIONS 2015

RUBRIQUES (a)	SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)			
	A	B	C	D
	PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
Provisions réglementées	0 €	0 €	0 €	0 €
Provisions pour risques	0 €	83 292 €	0 €	83 292 €
Provisions pour charges	0 €	0 €	0 €	0 €
Provisions pour dépréciations	18 870 €	39 €	16 687 €	2 222 €
TOTAL	18 870 €	83 331 €	16 687 €	85 514 €

(a) A développer si nécessaire (le cas échéant de mettre en évidence entre autres les provisions pour pensions et obligations similaires, les provisions pour impôts, les provisions pour renouvellement des immobilisations concédées...).

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].

(c) Le montant des provisions à la fin de l'exercice est égal à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).



EG

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES AU 31/12/2015

Créances (a)	Montant brut		Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
	Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an	Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an			Échéances à moins 1 an	Échéances	
								à plus 1 an	à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :									
Créances rattachées à des participations	0 €	0 €	0 €	0 €	Emprunts obligataires convertibles (2)	0 €	0 €	0 €	0 €
Prêts (1)	17 470 €	0 €	0 €	17 470 €	Autres emprunts obligataires (2)	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres immobilisations financières	125 €	0 €	0 €	125 €	Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit				
					dont :				
Créances de l'actif circulant :					- à 2 ans au maximum à l'origine	0 €	0 €	0 €	0 €
Créances Clients douteux ou litigieux	0 €	0 €	0 €	0 €	- à plus de 2 ans à l'origine	964 571 €	59 735 €	269 156 €	635 680 €
Créances Clients et Comptes rattachés	38 300 €	38 300 €	38 300 €	0 €	Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	7 000 €	0 €	0 €	7 000 €
Créances Clubs	170 204 €	170 204 €	170 204 €	0 €	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	129 066 €	129 066 €	0 €	0 €
Fournisseurs débiteurs	3 048 €	3 048 €	3 048 €	0 €	Personnels et comptes rattachés	82 095 €	82 095 €	0 €	0 €
Fournisseurs avances et acomptes	53 192 €	53 192 €	53 192 €	0 €	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	62 083 €	62 083 €	0 €	0 €
TVA	5 926 €	5 926 €	5 926 €	0 €	TVA	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres impôts	0 €	0 €	0 €	0 €	Dettes fiscales et sociales	13 399 €	13 399 €	0 €	0 €
Divers	271 €	271 €	271 €	0 €	Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0 €	0 €	0 €	0 €
Charges constatées d'avance	65 978 €	65 978 €	65 978 €	0 €	Autres dettes (3)	95 547 €	95 547 €	0 €	0 €
					Produits constatés d'avance	1 572 828 €	1 572 828 €	0 €	0 €
TOTAL	354 515 €	336 919 €	336 919 €	17 595 €	TOTAL	2 926 588 €	2 014 752 €	269 156 €	642 680 €
(1) Prêts accordés en cours d'exercice					(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Prêts récupérés en cours d'exercice					Emprunts remboursés en cours d'exercice				
					(3) Dont ... envers les associés (indication du poste concerné)				

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours
(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours



EG

TABLEAU DES FONDS DEDIES 2015

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	A			B		C		D
	FONDS A ENGAGER AU DEBUT DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	ENGAGEMENT A REALISER SUR NOUVELLES RESSOURCES AFFECTES	FONDS RESTANT A ENGAGER EN FIN D'EXERCICE				
RUBRIQUES (a)								
Contribution événements internationaux	45 463 €	63 857 €	148 126 €	129 732 €				
Championnat d'europe handisport	0 €	0 €	5 000 €	5 000 €				
Plan fédéral citoyen	0 €	0 €	45 000 €	45 000 €				
TOTAL	45 463 €	63 857 €	198 126 €	179 732 €				

(a) A développer si nécessaire (le cas échéant de mettre en évidence entre autres les provisions pour pensions et obligations similaires, les provisions pour impôts, les provisions pour renouvellement des immobilisations concédées...).

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].

(c) Le montant des provisions à la fin de l'exercice est égal à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).



EG

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE 2015

BENEVOLAT
Non quantifiable de manière fiable.
PERSONNEL MIS A DISPOSITION PAR LE MINISTERE DES SPORTS
composé de :
8 contrats préparation olympique (1 DTN, 3 Adjoints, 4 Entraîneurs)
3 Responsables pôle France jeunes.
13 Conseillers techniques régionaux ou nationaux.



EG

ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31/12/2015

DESIGNATION	MONTANT	ECHEANCE
Privilège preteur de deniers	540 000 €	19/07/2028
Cautionnement : Compagnie Européenne de cautionnement	330 000 €	151 mois
TOTAL GENERAL	870 000 €	



EG

COMPTES DE REGULARISATION AU 31/12/2015

LIBELLE	MONTANT
Charges à payer	76 600 €
Charges constatées d'avance	65 978 €
Produits à recevoir	271 €
Produits constatés d'avance	1 572 828 €



EG

BUDGET PREVISIONNEL 2016

Présentation condensée



8	CHARGES	Budget 2016		BUDGET 2016
		Part FFTA	Part MJS	
81	ACTIONS NON SUBVENTIONNEES du SECTEUR NON LUCRATIF			
8111	ACHATS			5 150
8112	LOCAUX			91 950
8113	INFORMATIQUE			39 850
8114	FRAIS ASSOCIATIFS ET ASSEMBLEES			242 024
8115	FRAIS DES ELUS			61 000
8116	PERSONNEL			858 500
8117	HONORAIRES			11 500
8118	FRAIS FINANCIERS			39 955
8119	AMORTISSEMENTS			103 050
8120	CHARGES EXCEPTIONNELLES			1 000
811901	Charges indirectes à ventiler (sur actions 1-3-4+ centre formation : 7% des actions)			25 500
	déduction des charges ventilées			-25 500
8122	SERVICE COMMUNICATION			66 000
8123	LICENCES			229 500
8124	Organisme de formation			90 000
814	COMMISSIONS ET ACTIONS			120 270
815	CHAMPIONNATS NATIONAUX (TOTAL)			225 000
816	TENUES EQUIPES DE France (compensation subvention CNOSF)			20 000
817	REVUE "LE TIR A L'ARC"			60 000
818	BOUTIQUE			70 000
819	ORGANISATIONS EXCEPTIONNELLES			4 000
82	ACTIONS NON SUBVENTIONNEES du SECTEUR LUCRATIF			
820	ACTIVITES DU SECTEUR LUCRATIF			53 000
	Sous total charges Fédérales			2 391 749
	CONVENTION D'OBJECTIFS			
83	Action 1 de la convention : Structuration Fédérale	121 000	117 800	238 800
	ACTION 2 de la convention : HAUT NIVEAU	636 349	589 000	1 225 349
	POUR INFO : (aides personnalisées)		[130 000]	
86	ACTION 3 de la convention : PROTECTION DE LA SANTE	19 200	38 999	58 199
87	ACTION 4 : PROFESSIONNALISATION ACTIVITE	47 000	25 500	72 500
	TOTAL DES CHARGES CONV OBJECTIF	823 549	771 299	1 594 848
	TOTAL GENERAL DES CHARGES			3 986 597

BUDGET PREVISIONNEL 2016

Présentation condensée



9	PRODUITS	Budget 2016		BUDGET 2016
		Part FFTA	Part MJS	
91	PRODUITS FÉDÉRAUX			
911	ACTIVITÉS DU SECTEUR NON LUCRATIF (assujetti à la TVA)			63 000,00
912	ACTIVITÉS DU SECTEUR LUCRATIF (assujetti à la tva)			37 000
913	ACTIVITÉS DU SECTEUR LUCRATIF (exonéré de tva)			38 000
914	SUBVENTIONS			241 799
915	RECETTES FÉDÉRALES			2 394 998
916	RECETTES STAGES F.F.T.A.			1 000
917	AUTRES PRODUITS COMMUNS			54 500
918	PRODUITS FINANCIERS			7 000
919	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
930	LOCATIONS IMMOBILIAIRES			42 000
940	COMPETITIONS NATIONALES			184 300
959	ORGANISME DE FORMATION			112 000
99	PRODUITS PERFORMANCE			
991	SUBVENTIONS			609 000
992	STAGES ET COMPETITIONS			13 000
993	PENSIONS POLES			189 000
	TOTAL DES PRODUITS			3 986 597

INVESTISSEMENTS PROGRAMME EN 2016

resultat

0

Rénovation site internet mise en serv 09/2016 - amts 4 ans (23250

23 250

Habillage camion - amts 4 ans (11600/4)

11 600

Production d'image (TOOL BOX?) non validé

12 000